

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

Représentée par Gérard SOURISSEAU, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 septembre 2021,

Ci-après désignée par « Le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Françoise SOULIMAN, Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil régional Centre-Val de Loire,

Représenté par son Président, François BONNEAU,

Ci-après désignée par « Le Conseil régional »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

En région Centre-Val de Loire, les CRTE sont pleinement reconnus comme des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre-Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux.

Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022 ».

Le Conseil régional Centre-Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux et développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats

mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En particulier, en Centre-Val de Loire, le programme d'actions est articulé avec le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (en cours ou en préparation), qui constitue le principal levier d'intervention de la Région en direction des territoires pour appuyer leurs projets notamment autour des mutations économiques, de mieux-être social, de revitalisation de l'armature urbaine, et de transition énergétique et écologique.

Présentation du territoire signataire

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a été créée le 1^{er} janvier 2014. Elle est la fusion de six EPCI et d'une commune, appartenant au département de l'Eure-et-Loir (28) et à la Région du Centre Val de Loire :

- La Communauté d'Agglomération de Dreux,
- la Communauté de Communes du Val d'Eure-et-Vesgre,
- la Communauté de Communes des Villages du Drouais,
- la Communauté de Communes du Val d'Avre,
- la Communauté de Communes du Thymerais,
- la Communauté de Communes du Plateau de Brezolles,
- la commune d'Ormoy.

Plus récemment, les communes d'Ivry-la-Bataille, Ézy-sur-Eure, Louye, Saint-Georges-Motel, La Madeleine-de-Nonancourt et Nonancourt ont également été intégrées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Ces communes sont quant à elles situées dans le département de l'Eure (27), en Normandie. A l'inverse, la commune de Mouettes a quitté le périmètre.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux regroupe à présent **81 communes et 117 445 habitants sur une superficie de territoire de 1 047km² (données 2020, CAPD).**

La présentation du territoire de la CAPD fait l'objet de l'annexe 1

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les ambitions et orientations stratégiques du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Historiquement structurée autour d'activités productives, tant agricoles qu'industrielles, mise à mal par le phénomène de la désindustrialisation, l'Agglomération du Pays de Dreux bénéficie cependant d'une capacité de résilience importante grâce à une population majoritairement jeune, aux initiatives qu'elle porte et à la politique de cohésion sociale qu'elle met en œuvre. Le diagnostic qui figure en annexe 1 du présent CRTE a permis de mettre en lumière les forces et faiblesses du territoire de l'Agglomération, ainsi que les opportunités qui s'offrent à lui et les menaces qui le guettent, et d'identifier les enjeux à prendre en compte pour construire un avenir durable pour le territoire en lien avec l'ensemble des acteurs.

Ces enjeux portent en premier lieu sur la réduction des disparités sociales parfois fortes, sur le maintien d'une offre de services et d'équipements de proximité mais également d'agir sur l'intensification urbaine, afin de limiter l'artificialisation des sols tout en répondant aux besoins en matière de logements et sur la structuration du territoire (complémentarité des différents secteurs et pôles identifiés, renforcement des différentes centralités).

Le territoire bénéficie par ailleurs d'atouts naturels, paysagers et patrimoniaux diversifiés dont la préservation et la mise en valeur peuvent constituer autant de leviers de projets en faveur du développement économique. L'Agglomération porte déjà des initiatives pour la diversification de ses productions, la structuration de filières alimentaires et industrielles circulaires, qui en retour permettent de développer les compétences et la formation des habitants.

Enfin, l'Agglomération doit définir pour son territoire un modèle urbain et de développement qui n'impacte pas la variété et la qualité de ses paysages, qui favorise le renouvellement urbain, un mix énergétique plus important ainsi que la préservation de l'urbanisation des secteurs à enjeux, à l'image du sud du territoire à dominante agricole et qui inscrive le territoire dans une démarche innovante de sobriété.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 27 septembre 2021 :

- **Ambition 1 : Inscrire le territoire dans une démarche innovante de sobriété**
 - Orientation 1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques
 - Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique de lutte contre l'artificialisation des sols
- **Ambition 2 : Organiser un territoire qui favorise la cohésion sociale et la proximité**
 - Orientation 1 : Renforcer les centralités sur le territoire, aménager et valoriser les centre-bourgs
 - Orientation 2 : Développer les pratiques sportives, culturelles et de loisirs
 - Orientation 3 : Soutenir le développement des mobilités douces et durables
 - Orientation 4 : Maintenir et développer l'offre de services à la population
 - Orientation 5 : Favoriser l'utilisation du numérique et les démarches participatives
- **Ambition 3 : Soutenir les démarches en faveur d'une économie plus durable**
 - Orientation 1 : Développer le tourisme de nature et d'itinérance
 - Orientation 2 : Accompagner la transition écologique dans l'agriculture avec le Projet Alimentaire Territorial
 - Orientation 3 : Accompagner un développement économique durable
 - Orientation 4 : Renforcer la formation et l'enseignement supérieur tournés vers les filières d'avenir
- **Ambition 4 : Protéger les ressources naturelles et patrimoniales**
 - Orientation 1 : Gérer durablement les ressources et les risques qu'elles peuvent induire
 - Orientation 2 : Mettre en valeur les patrimoines bâtis
 - Orientation 3 : Mettre en valeur les patrimoines naturels

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessiter d'avenant.

Article 3 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Le plan d'action figure en annexe 2.

3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- *Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Éducation et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action Cœur de Ville, Territoires d'Industrie, Petites villes de Demain, Agenda rural...);*
- *Les contrats de l'État transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;*
- *L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.*

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

Les dispositifs contractuels et programmes de l'État en cours sur le territoire sont les suivants :

- Le programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé sur la commune de Dreux (et son ORT)
- Le Contrat de Ville
- Le dispositif Petites Villes de Demain (PVD) engagé sur les communes de Brezolles, Châteauneuf-en-Thymerais, Saint-Lubin-des-Joncherets et Tremblay-les-Villages
- Le programme « Action Bourgs-Centre » engagé sur les communes d'Anet, Brezolles, Bû, Saint-Lubin-des-Joncherets et Tremblay-les-Villages, et en réflexion sur les communes de Saint-Rémy-sur-Avre et de Villemeux-sur-Eure
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Les conventions pluriannuelles du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)
- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- Le contrat Territoire d'Industrie du Pays de Dreux 2020-2024
- Le programme « Territoire pilote de sobriété foncière »
- Le programme expérimental EUROPAN
- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)
- Le Contrat de Territoire avec Le Conseil régional Normandie
- Le programme LEADER 2015-2022 du GAL de l'Agglo du Pays de Dreux

Le CRTE intègre les éléments de contractualisation de l'État et des collectivités listés ci-dessus.

3.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*

- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobiliers) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 5.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

3.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

3.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, pourra être réfléchi tout au long de la durée du contrat, en fonction du développement d'actions de coopération interterritoriale.

Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les développeurs (transversaux ou thématiques) le cas échéant financés par la Région pourront être mobilisés pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre le CRTE et le CRST.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur(s) chargé(s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs seront portées en annexe 5.

5.4. Engagements du Conseil régional Centre-Val de Loire

Le Conseil régional en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Il s'engage à participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets, en désignant un élu régional, ainsi que, au sein de ses services un ou des référents.

Le Conseil régional s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et à éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Conseil régional accompagne en effet de longue date les programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements État-Région, à figurer dans le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre de sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : Atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique...).

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST 2018-2024 de Dreux en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

Le Conseil régional pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil régional.

5.5. Contribution du Conseil départemental

Le Conseil départemental en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Conseil départemental, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental. Il participera donc à sa mise en œuvre en qualité de partenaire financeur. Le Conseil départemental pourra également faire participer ses conseillers au Comité de pilotage pour l'évaluation et le suivi du présent contrat.

5.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateur(s) public(s) s'engage(nt) à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateur(s) public(s) s'engage(nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Le contrat a déjà fait l'objet d'une large concertation de toutes les communes du territoire qui ont ainsi pu participer à son élaboration. Plusieurs réunions et ateliers ont été l'occasion de sensibiliser les élus des communes et leurs représentants à la démarche du CRTE.

Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La mise en œuvre de la mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques fait l'objet d'un accompagnement en ingénierie de la part de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Les actions entreprises pourront notamment intégrer des interventions auprès de comités des maires ou de comités de développement.

5.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière sera réalisée et intégrée au CRTE début 2022.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département d'Eure-et-Loir, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ou son représentant.

Il regroupe en outre :

- Le Préfet de l'Eure ou son représentant,
- Le Directeur Général des Services de la CA du Pays de Dreux,
- Cinq représentants des communes de la CA du Pays de Dreux désignés par la conférence des maires de telle sorte à représenter la diversité des caractéristiques et enjeux des communes du territoire,
- La Vice-présidente de la CA du Pays de Dreux en charge de l'attractivité du territoire par les filières touristique et agricole, du développement rural, des contractualisations et de la transition écologique,
- Les membres de la commission « Attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable » qui le souhaitent,
- Le Vice-président de l'Agglomération de la CA du Pays de Dreux en charge des finances,
- Un élu communautaire membre du conseil départemental,
- La Direction Départementale des Territoires,
- Le Conseil Régional de Centre-Val de Loire,
- Le Conseil régional de Normandie,
- Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir,
- Le Conseil départemental de l'Eure,

D'autres membres pertinents pourront être invités.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des services du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, de représentants des Régions Centre-Val de Loire et Normandie et des Département de l'Eure-et-Loir et de l'Eure, ainsi que d'experts techniques en fonction des actions étudiées.

D'autres membres pertinents pourront être invités.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Le présent CRTE fera l'objet d'un avenant début 2022, notamment pour y intégrer de nouvelles actions et projets.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

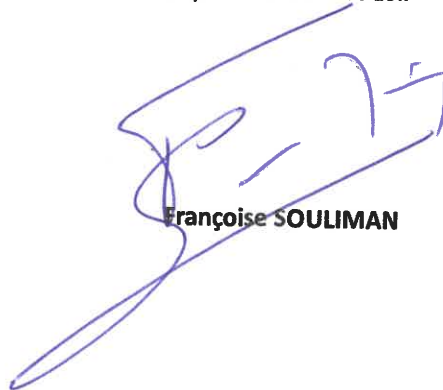
Signé à Dreux, le 29/09/2021

Le Président de la CA du Pays de Dreux



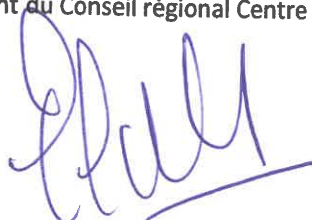
Gérard SOURISSEAU

Le préfet d'Eure-et-Loir



Françoise SOULIMAN

Le Président du Conseil régional Centre Val de Loire



François BONNEAU

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Annexe 2 – Orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches actions

3a : Fiches action de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

3b : Fiches action interterritoriales (si concerné)

ANNEXE 1

Présentation du territoire de la CAPD

Un territoire bien structuré à l'interface de trois régions et de pôles majeurs

La communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été créée le 1^{er} janvier 2014. Elle est la fusion de six EPCI et d'une commune, appartenant **au département de l'Eure-et-Loir (28) et à la Région du Centre Val de Loire** :

- La communauté d'agglomération de Dreux,
- la communauté de communes du Val d'Eure-et-Vesgre,
- la communauté de communes des Villages du Drouais,
- la communauté de communes du Val d'Avre,
- la communauté de communes du Thymerais,
- la communauté de communes du Plateau de Brezolles,
- la commune d'Ormoy.

Plus récemment, les communes d'Ivry-la-Bataille, Ezy-sur-Eure, Louye, Saint-Georges-Motel, La Madeleine-de-Nonancourt et Nonancourt ont également été intégrées à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Ces communes sont quant à elles situées dans **le département de l'Eure (27), en Normandie**. A l'inverse, la commune de Mouettes a quitté le périmètre.

La communauté d'agglomération du Pays de Dreux regroupe à présent **81 communes et 117 445 habitants sur une superficie de territoire de 1 047km² (données 2020, CAPD)**.

Situé au nord du **département de l'Eure-et-Loir**, le Pays de Dreux occupe une position d'interface entre la Région Ile-de-France et l'aire métropolitaine de Paris, la région Centre-Val-de-Loire et Chartres ainsi qu'avec la Normandie et Evreux. Il comprend :

- **un cœur urbain composé** de deux communes, Dreux et Vernouillet, qui accueillent respectivement environ 30 000 et 12 000 habitants. Elles regroupent à elles seules 39% de la population de l'intercommunalité et se situent également au croisement de deux axes routiers structurants pour le territoire : la RN12 et la RN154 ;
- dans sa partie nord, **un bassin de vie** constitué de pôles secondaires influencés par les logiques franciliennes ;
- dans sa partie sud, un second bassin de vie qui comprend des communes à la vocation rurale plus marquée, à dominante agricole.

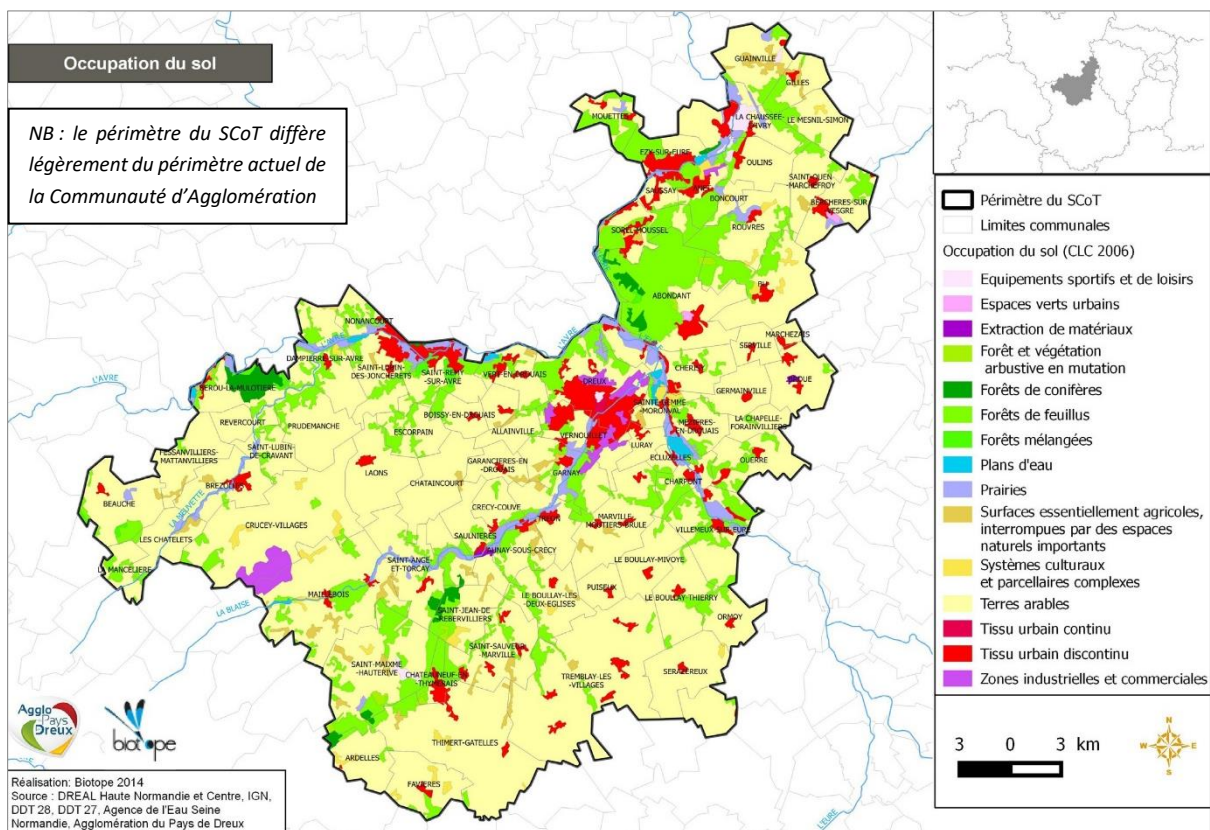
L'armature territoriale de l'agglomération du Pays de Dreux est complétée par **cinq pôles d'équilibre** :

- Anet, Ézy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille
- Châteauneuf-en-Thymerais,
- Brezolles,
- Abondant,
- St Rémy-sur-Avre, Saint-Lubin-des-Joncherets et Nonancourt.

Un territoire à l'interface de pôles majeurs



L'occupation du sol est largement dominée par du foncier naturel à vocation agricole (76% de la surface totale). L'activité agricole se concentre autour de la culture des céréales, d'oléagineux et de protéagineux (COP), particulièrement dans le sud-ouest du territoire du fait de la proximité des terres céréalières de la Beauce. L'élevage est peu pratiqué sur le territoire mais on note cependant le développement de cultures et d'exploitations spécialisées (vergers, fruits et légumes, fermes équestres, lapin, cidre fermier, mohair, safran, miscanthus...) ainsi que des initiatives de conversion à l'agriculture biologique.



Le territoire de l'agglomération du Pays de Dreux se caractérise par **des entités paysagères et patrimoniales remarquables** : les quatre vallées de l'Eure, de la Vesgre, de l'Avre et de la Blaise. Environ 16% du territoire est par ailleurs constitué de forêts de feuillus qui constituent des massifs boisés structurants pour l'agglomération tandis que 24% de la surface du territoire est identifiée comme des espaces naturels remarquables. La préservation et le renforcement de la variété des paysages qui s'incarnent sur le territoire constituent des enjeux importants de la politique portée par l'agglomération dans le cadre de l'aménagement et du réaménagement du territoire. A cet égard, la bonne intégration paysagère des nombreux espaces économiques de l'agglomération structure la réflexion développée dans le cadre du Concours d'idées Européen qui a pour thème **la ville productive** et qui vise à réfléchir l'insertion des activités économiques dans l'environnement urbain et paysager.

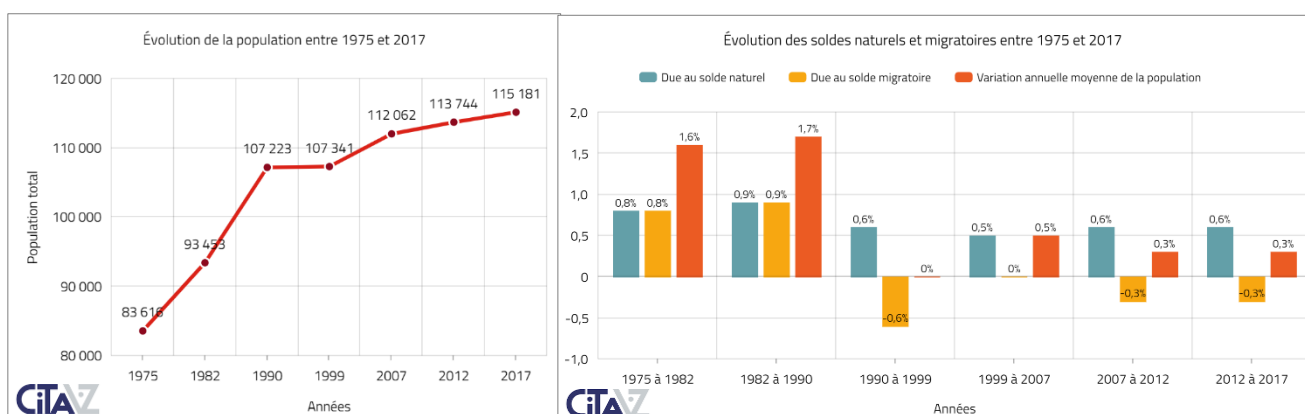


Le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles

En s'appuyant sur ses qualités naturelles, paysagères et patrimoniales mais également sur des infrastructures telles que des itinéraires cyclables développés, l'agglomération du Pays de Dreux porte la volonté de **développer l'activité touristique** sur son territoire et de se positionner comme un lieu de villégiature entre ville et nature à proximité de la région francilienne. En effet, outre la qualité de ses paysages, le Pays de Dreux dispose également de réserves de biodiversité importantes, à l'image du Plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, pour lequel l'agglomération intervient afin de contribuer à la renaturation de cet espace et à son accessibilité pour les visiteurs. Le Pays de Dreux souhaite notamment aménager des espaces d'exposition et d'hébergement dans la Maison des Espaces Naturels au bord de ce plan d'eau afin d'accueillir du public autour d'expositions, d'un jardin paysager et pédagogique et pour proposer des séjours multi-activité dans ce site remarquable.

Le territoire bénéficie également **d'une offre culturelle assez développée**, dont une partie est concentrée dans le centre urbain, avec des équipements tels que le théâtre de Dreux (récemment rénové), le conservatoire ou l'atelier à spectacle. La commune de Vernouillet accueille en particulier une « scène conventionnée d'intérêt national » qui traduit la politique culturelle et les thématiques de la cohésion sociale, de l'accès de tous à la culture et à l'emploi portées par l'agglomération du Pays de Dreux.

Un territoire solidaire qui met en œuvre des actions pour le logement et la mobilité de tous ses habitants



Les dynamiques démographiques de l'agglomération du Pays de Dreux présentent **une tendance positive**. En effet, à partir de 1990, le vieillissement de la population ainsi que le départ des jeunes est compensé par l'attractivité du territoire pour les familles et par le solde naturel. Toutefois, la répartition de la population et des classes d'âges sur le territoire est relativement inégale. Ces différences peuvent être corrélées à l'organisation spatiale de la communauté d'agglomération ainsi qu'aux fortes disparités sociales qui existent :

- Le bassin de vie situé au nord est ainsi plus fortement marqué par le vieillissement de la population, qui dispose également de revenus médians plus élevés. Les prix de l'immobilier y sont marqués par l'influence de la région francilienne.
- Le cœur de l'agglomération est plus jeune et présente des taux de pauvreté et de chômage parfois importants. A cet égard, le parc de logement sociaux est particulièrement concentré sur les communes de Dreux et Vernouillet. De taille conséquente (20% environ des logements à l'échelle du territoire, 38,5% des logements à Dreux, 34,8 % à Vernouillet), il est néanmoins en tension malgré une dynamique de construction assez stable aussi bien dans le parc social que privé.
- Enfin, le bassin de vie situé au sud du territoire présente des caractéristiques démographiques et d'habitat marquées par la ruralité.

Pour autant, la diversité des contextes et des enjeux du territoire constitue aussi la base de réflexions portées **sur la cohésion territoriale**. Ainsi, l'agglomération du Pays de Dreux agit pour le développement d'une circularité des projets **dans le contexte de l'urgence climatique et environnementale** : la diversification de l'activité agricole dans le sud du territoire permettra par exemple d'interroger les filières alimentaires à l'échelle de l'agglomération, notamment à travers l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), mais aussi de réfléchir la multifonctionnalité des espaces productifs de façon plus large sur le territoire ou encore de travailler au redéveloppement du fret ferroviaire en se basant sur l'armature et la desserte déjà existante, en particulier dans des friches (Parc de la Radio, Marchezais). La logique de la circularité mise en œuvre sur le territoire s'applique également à la gestion des déchets : sont ainsi visés des objectifs de réduction, notamment sur la production d'ordures ménagères, qui est située au-dessus de la moyenne départementale, mais également pour la valorisation des déchets verts.

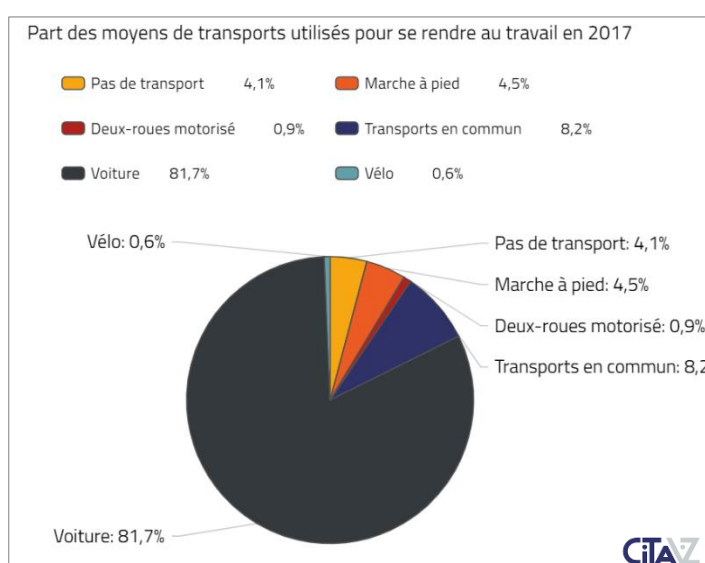
Cette réflexion est étendue au domaine du cadre de vie à travers des dispositifs intégrés qui traitent à la fois des enjeux qui touchent au logement, mais également à l'accès aux services, à l'emploi et au développement du commerce de proximité : à l'échelle de l'ensemble du territoire, on remarque un taux de vacance résidentielle qui s'élève à 8% mais qui masque des disparités avec des communes qui présentent des taux dépassant 15% du

nombre total de logements. Toutefois, le territoire collabore avec l'Etat pour mettre en œuvre plusieurs dispositifs de requalification du parc de logement et de revitalisation des bourgs-centre (Action Cœur de Ville, Action Bourg-centre, OPAH, Petites Villes de Demain, NPNRU) qui devraient permettre de réinvestir les logements vacants tout en remédiant aux problématiques de confort énergétique que l'on peut constater dans les logements construits après-guerre. La mise en œuvre de ces différents dispositifs permettra à terme d'envisager une approche globale des enjeux des centre-bourgs en traitant à la fois la question de la vacance mais également la revitalisation de l'offre économique, l'aménagement d'espaces publics attractifs, la desserte en transports en commun, etc...

Le territoire dispose également d'une offre très importante de services à la population, qui lui permet de lutter contre les disparités sociales qui s'expriment sur le territoire : le territoire est ainsi bien pourvu en équipements d'enseignement du primaire et du secondaire ainsi que de l'accueil petite enfance bien que le maillage soit inégalement réparti. Il bénéficie par ailleurs d'une convention cadre de Contrat de villes pour les communes de Dreux et Vernouillet dont le premier axe porte sur le soutien à l'engagement et à l'autonomie des jeunes par le développement de leur formation. Toutefois, le territoire fait face à un enjeu concernant l'offre de santé à la population avec un phénomène de désertification médicale et de polarisation des équipements de santé.

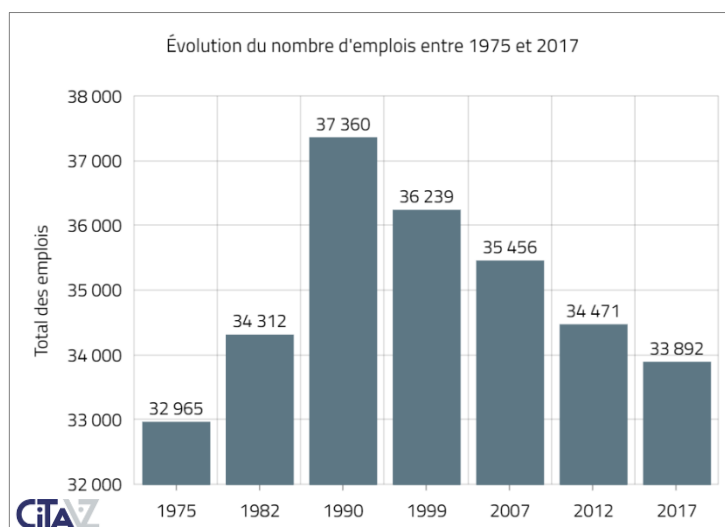
L'agglomération du Pays de Dreux bénéficie également d'une bonne connectivité avec les pôles situés à l'extérieur du territoire. L'offre ferroviaire est riche (3 gares : Dreux, Nonancourt, Marchezais-Broué) bien que concentrée dans le centre et au nord du territoire : on compte ainsi environ un train par heure permettant de faire le trajet Dreux-Paris en 1h environ.

Le cœur urbain de l'agglomération est également situé à une quarantaine de minutes en voiture de Chartres et d'Evreux. Le rôle de ces gares sur le territoire, induit également une réflexion sur la multimodalité et le développement des infrastructures liées (aires d'auto-partage, de covoiturage, de stationnement cyclable...) portée par l'agglomération du Pays de Dreux. Le territoire est également couvert par une Autorité d'Organisation de la Mobilité (AOM) qui propose une offre en transport en commun constituée de 7 lignes régulières, 1 service de soirée et un service de transport à la demande disponible sur tout le territoire, ainsi que des lignes Rémi de la région Centre-Val de Loire. Les communes de l'Eure bénéficient aussi des lignes régulières de la région Normandie.



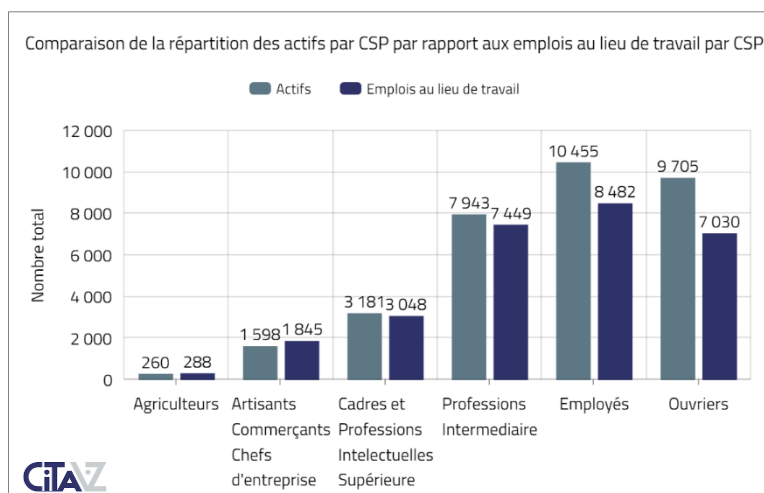
La Communauté d'Agglomération bénéficie aussi d'un maillage routier efficace bien que moins dense dans le sud du territoire : la RN12 traverse le territoire d'est en ouest et permet de rejoindre l'Île-de-France ; la RN154 permet à la fois de rejoindre l'A13 et l'A10 via Evreux et Chartres. Ce maillage routier ainsi qu'une offre de transports en commun qui reste encore à développer au sein du territoire permettent d'expliquer l'importance du taux de déplacements pendulaires effectués en voiture. Toutefois, la communauté d'agglomération du Pays de Dreux dispose déjà de 32km de pistes cyclables (ainsi que d'une véloroute) et a élaboré un schéma de déplacements actifs, notamment pour remédier aux discontinuités des itinéraires cyclables.

Un territoire productif et attractif qui s'inscrit dans la transition énergétique



Bien qu'elle connaisse, comme de nombreux territoires en France, un phénomène de tertiarisation, l'activité économique du pays de l'agglomération de Dreux repose principalement sur **l'activité productive, tant agricole qu'industrielle**. Après avoir traversé une période de désindustrialisation brutale entre les années 1990 et 2010, qui a été marquée par la perte de plusieurs milliers d'emplois, le territoire a réussi à demeurer attractif pour des établissements de plus en plus spécialisés dans des activités à forte valeur ajoutée telles que la cosmétologie ou encore la pharmaceutique. L'autre activité économique structurante du territoire est **l'agriculture**. Ce secteur présente des caractéristiques de spécialisation dans la culture des COP (céréales, oléagineux, protéagineux) cultivés au sein d'exploitations de plus en plus grandes en raison de la nature des sols et du climat, notamment dans le Thymerais.

Le dynamisme économique du territoire dans ces deux domaines est soutenu par des initiatives à destination des entreprises et des actifs telles que le programme « **Territoire d'industrie** », la participation à la quinzième édition du Concours Européen consacré à la ville productive, ou encore la réflexion autour du développement d'une filière de production et de transformation du miscanthus en lien avec le territoire limitrophe de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France. Afin d'accompagner les exploitants dans la transition écologique, l'agglomération a lancé l'élaboration d'un Projet **Alimentaire Territorial (PAT)** qui permettrait de soutenir le (re)développement d'une culture vivrière dans l'agglomération, ainsi que de structurer des filières et circuits de distribution de proximité.



A ces initiatives s'ajoutent celles qui visent à améliorer **la formation des actifs sur le territoire**. En effet, il existe un décalage notable entre les qualifications des actifs et les emplois qui leur sont proposés selon les bassins de vie et un déficit d'enseignement supérieur qui les conduit à multiplier les déplacements pendulaires pour s'employer à l'extérieur du territoire, voire à le quitter pour aller se former ailleurs. Pour rééquilibrer l'emploi des habitants sur leur territoire, l'agglomération du Pays de Dreux mène des réflexions sur le développement de formations sur le territoire, ce qui a déjà permis l'installation de l'IMT (, un centre de formation centré sur les métiers de production des industries de santé et de cosmétique.

L'agglomération du Pays de Dreux a également engagé une réflexion sur le **développement du secteur des activités de tourisme** sur le territoire en lançant l'élaboration d'un schéma de développement touristique. En effet, si l'activité demeure peu développée sur le territoire, celui-ci dispose d'atouts considérables tant paysagers et naturels que bâtis et patrimoniaux. Le château d'Anet, la chapelle royale de Dreux mais aussi le petit patrimoine rural disséminé le long de la Vallée royale de l'Eure constituent une colonne vertébrale culturelle et naturelle propice au tourisme d'itinérance. Le diagnostic du schéma de développement touristique relève ainsi un développement des initiatives portées sur le territoire pour y développer un tourisme à destination des habitants de la région francilienne toute proche.

Par ailleurs, le territoire porte également **une politique forte de sobriété en ce qui concerne le phénomène de l'étalement urbain et le développement des énergies renouvelables** sur le territoire. En effet, les espaces urbanisés sont principalement situés dans le cœur urbain et au nord du territoire dans la vallée de l'Eure. Le territoire présente à cet égard une compacité urbaine remarquable, d'autant plus que 62% de la population est concentrée le long des tracés des deux axes structurants, dans la vallée de l'Eure. Pour autant, le secteur nord, influencé par les logiques franciliennes, connaît des dynamiques d'étalement urbain. Le territoire s'engage également dans une démarche d'expérimentation pour **limiter la consommation d'espaces à travers le programme pilote « Territoire de sobriété foncière »**. Par ailleurs, le territoire conduit aussi de nombreuses opérations de densification urbaine et d'identification de gisements de foncier dans le tissu urbain constitué au premier rang desquelles, un projet d'administration durable du parc immobilier dont l'agglomération est propriétaire. La mise en œuvre de ce projet permettra la rénovation énergétique du bâti public mais aussi une réflexion sur l'optimisation de son emploi.

L'agglomération du Pays de Dreux est en train de réviser son PCAET, qui relève d'ores et déjà le potentiel de développement d'énergies telles que le photovoltaïque sur les friches industrielles (159 GWh). Bien que cela implique nécessairement d'identifier l'impact que ce type de projets peut avoir notamment sur le paysage mais également sur les fonctions futures de ces potentiels d'intensification dans le tissu urbain, la diversification du

mix énergétique permettrait d'affirmer l'engagement du dans la transition énergétique. A l'image du développement de la filière du miscanthus, de la conversion de chaufferies qui fonctionnent au gaz à du granulé bois, le portage de projets économiques innovants et sobres sur le territoire contribuent également à son dynamisme économique.

L'Agglo du Pays de Dreux bénéficie enfin de dispositifs pour anticiper et limiter les risques naturels et leur impact croissant, dans le contexte du changement climatique, sur le cadre de vie des habitants et sur l'attractivité du territoire. En effet, 59 des 81 communes de l'agglomération sont concernées par des risques d'inondation et une majorité des captages d'eau potable du territoire connaissent une dégradation de la qualité de l'eau. A cet égard, 23 communes sont concernées par un PPRi (Plan de prévention des risques inondation) et les risques sont de manière générale bien connus sur le territoire. Ils impliquent néanmoins une prise en compte systématique dans les démarches de projet, qui va de pair avec la politique de préservation du foncier naturel portée par l'agglomération du Pays de Dreux.

Analyse des forces et faiblesses du territoire

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Organisation spatiale	<p>La localisation du territoire à l'interface de pôles d'attractivité. Une organisation spatiale bien structurée et un territoire avec des caractéristiques diversifiées.</p> <p>La concentration de la population dans des secteurs denses qui permettent de limiter la consommation foncière.</p>	<p>Des disparités sociales, économiques et de peuplement entre les différents bassins de vie.</p>	<p>Les flux en provenance des espaces limitrophes.</p> <p>Les dispositifs de requalification et de revitalisation des polarités qui permettent de renforcer l'armature territoriale et l'attractivité du territoire.</p> <p>A la faveur de la mise en œuvre du PCAET, le développement des complémentarités territoriales et des logiques circulaires.</p>	<p>La concurrence des espaces limitrophes, en particulier de la région francilienne au nord.</p> <p>L'uniformisation des différents espaces qui composent le territoire et font sa richesse.</p>
Cadre de vie et habitat	<p>Un cadre de vie majoritairement composé par des espaces naturels. Des entités paysagères variées et qualitatives.</p> <p>Une dynamique de construction relativement stable qui permet de répondre aux besoins en logements.</p> <p>Une offre d'équipements efficace bien que concentrée sur le cœur de l'agglomération.</p>	<p>Un parc de logement qui s'adapte difficilement à tous les parcours résidentiels des habitants.</p> <p>Des problématiques concernant le logement qui varient en fonction des secteurs : au nord, les prix et la taille des logements, au centre la tension sur le parc social et les problématiques de rénovation énergétique, au sud, l'artificialisation des sols.</p> <p>La baisse du nombre d'équipements de santé et de praticiens.</p>	<p>Les dispositifs de requalification de l'habitat et de revitalisation des centres-villes.</p> <p>Des dispositifs qui permettent de réfléchir l'aménagement du territoire et de participer à la préservation de la variété et de la qualité des paysages.</p> <p>Des actions de préservation du cadre de vie par la connaissance et la prise en charge des risques naturels.</p>	<p>La concurrence des espaces limitrophes, notamment de la région francilienne dans le nord du territoire qui tire les prix de l'immobilier à la hausse.</p> <p>Un territoire tourné vers la sphère productive avec des risques technologiques diffus mais présents.</p> <p>Des enjeux sur l'artificialisation des sols (au Sud et au Nord du territoire) ainsi que sur la fermeture des paysages.</p>

Tourisme, patrimoine bâti et paysager, culture	<p>La richesse du patrimoine paysager, naturel et bâti.</p> <p>Des équipements culturels à destination des habitants efficaces bien que concentrés dans le centre du territoire.</p>	<p>Un positionnement de l'offre de tourisme encore peu qualitatif malgré le développement des initiatives sur le territoire.</p> <p>Une offre culturelle qui manque encore de visibilité et de rayonnement malgré des initiatives importantes (Atelier à spectacles).</p>	<p>Le développement des services autour des infrastructures de tourisme itinérant (GR Vallée de l'Eure, V41).</p> <p>Le développement du tourisme de proximité, notamment à destination des habitants de la région francilienne.</p>	<p>La concurrence d'autres destinations à proximité de Paris.</p> <p>La réduction des espaces naturels et l'étalement urbain.</p>
Economie et emploi	<p>Une sphère productive dominante et bien implantée avec de grands groupes industriels et des exploitations agricoles performantes.</p> <p>Une offre commerciale qui correspond bien aux moyens des habitants.</p>	<p>Une économie historiquement peu diversifiée entre agriculture et industrie dépendante d'emplois potentiellement délocalisables.</p> <p>Une agriculture nourricière moins présente qui rend le territoire dépendant de filières plus lointaines.</p> <p>La multiplication des friches suite à la désindustrialisation.</p>	<p>Le programme Territoire d'Industrie et la participation au Concours d'idées European sur le thème de la ville productive.</p> <p>Des initiatives pour la formation des actifs.</p> <p>L'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial qui permettra de porter un projet sur diversification de l'activité agricole et les filières de proximité.</p>	<p>La concurrence des grandes et très grandes surfaces pour le commerce de proximité.</p> <p>Le départ des jeunes actifs et le renouvellement de la main d'œuvre.</p> <p>La dépendance des emplois vis-à-vis de l'industrie.</p>
Mobilités	<p>Un maillage routier et ferroviaire efficace qui permet de desservir les pôles extérieurs au territoire.</p> <p>Des modes doux qui se développent dans le cœur de l'agglomération en ce qui concerne les mobilités pendulaires (25% d'habitants de Dreux se rendent à pied au travail).</p> <p>Des infrastructures de mobilités à destination du tourisme d'itinérance bien développées.</p>	<p>Une dépendance à l'automobile, surtout dans les déplacements domicile-travail et plus prononcée sur le sud du territoire, plus rural.</p> <p>Les mobilités pendulaires des actifs vers l'extérieur du territoire.</p> <p>Les difficultés de mobilité de certains publics (jeunes, personnes âgées).</p>	<p>L'élaboration d'un schéma de développement des modes actifs qui permettra de structurer la politique de l'agglomération et les projets sur le territoire.</p> <p>Des opportunités à considérer pour le développement des mobilités sur le territoire à partir de l'existant : autoroutes à vélos, redéveloppement du fret ferroviaire, logistique.</p> <p>Une réflexion portée sur la multimodalité et le rôle des gares dans l'armature territoriale et urbaine.</p>	<p>Les disparités d'équipement du territoire et sa taille qui rendent le développement d'infrastructures de transport durables plus compliqué et coûteux.</p>

<p>Transition écologique et environnement</p>	<p>Un territoire avec une compacité de l'occupation humaine remarquable et une densité qui préserve les espaces naturels.</p> <p>Un territoire propice au développement des énergies renouvelables.</p> <p>Des initiatives déjà en cours qui montrent le dynamisme du territoire sur la question de la transition écologique.</p>	<p>Encourager le développement de plus d'initiatives écologiques dans l'agriculture.</p> <p>Les risques naturels relativement importants sur le territoire, notamment pour la ressource eau mais aussi pour les glissements de terrain.</p>	<p>Le programme Territoire pilote de sobriété foncière qui permet d'expérimenter des outils afin de limiter la consommation des sols.</p> <p>La révision du PCAET qui permettra de mettre à jour les objectifs de la transition écologique sur le territoire et de lancer des nouvelles actions en fonction des besoins.</p> <p>Le lancement du Plan Alimentaire Territorial, d'une plateforme de rénovation énergétique territoriale, de nouvelles installations d'énergies renouvelables ...</p>	<p>L'impact de l'industrie et de l'agriculture sur l'environnement.</p> <p>Les enjeux de l'artificialisation des sols notamment dans le nord et le sud du territoire.</p> <p>Les risques technologiques.</p>
--	---	---	--	--

Identification des enjeux stratégiques

Thématique	Tendances observées	Force / Faiblesse	Enjeux en lien
Organisation du territoire	Un territoire structuré et des bassins de vie bien identifiés et différents, qui font la richesse du territoire.	+	Le renforcement des polarités d'équilibre sur le territoire, la préservation de la diversité des caractéristiques du territoire et le développement des actions pour la complémentarité du territoire.
	Des disparités sociales entre les différents secteurs identifiés sur le territoire et une répartition de la population inégale.	-	La diminution des disparités sociales au sein du territoire.
	Un territoire à l'interface de plusieurs aires d'influence (IDF, Chartres, Evreux/Rouen)	+	Le lien entre la localisation du territoire et son attractivité.
Cadre de vie et habitat	Un parc de logement privé aux niveaux de prix inégaux sur le territoire et marqué dans certains secteurs par un fort taux de vacance.	-	L'adaptation du parc de logements tant privé que social aux dynamiques démographiques pour pouvoir proposer des parcours résidentiels complets et ascendant sur le territoire. L'encadrement et la diminution de la vacance résidentielle.
	Un parc de logement social important, en tension, concentré dans le pôle urbain et qui présente des problématiques de confort énergétique.	-	La mise en œuvre des dispositifs en lien avec l'habitat sur le territoire (ACV, Petites Villes de demain, OPAH...)
	Un bon taux d'équipements malgré un déficit pour le domaine de la santé et une concentration dans le pôle urbain.	+/-	Le rééquilibrage de l'offre d'équipements à l'échelle du territoire et l'offre de santé.
Patrimoine naturel et bâti, tourisme et culture	Un territoire qui dispose d'atouts naturels (Vallée de l'Eure, Marches de la Beauce...) et patrimoniaux (Château d'Anet), la variété des paysages.	+	La préservation des atouts naturels, paysagers et patrimoniaux du territoire. Le développement du territoire sans impacter la variété des paysages.
	Une offre touristique peu développée mais une offre culturelle relativement importante.	+/-	Le développement de l'offre touristique et de loisirs et le rééquilibrage des actions culturelles à l'échelle du territoire
Economie et emploi	Une économie qui repose sur l'activité productive tant industrielle qu'agricole. Une activité agricole centrée sur les céréales et des initiatives pour l'évolution des modes d'exploitation (réduction des intrants, bandes enherbées, diversification des cultures, hausse des surfaces exploitées en agriculture biologique). Une tertiarisation qui s'opère dans la création d'entreprises.	+/-	L'installation d'entreprises à plus forte valeur ajoutée et le soutien à l'industrie Le soutien et la diversification de l'activité agricole, le développement de filières
	Une baisse du nombre d'emplois sur le territoire et des décalages entre les qualifications des actifs et les emplois offerts en fonction des secteurs, des actifs qui travaillent en dehors du territoire.	-	Le rééquilibrage du développement économique sur le territoire et la formation des actifs

Mobilités	Des mobilités qui reposent sur l'automobile à l'exception du centre urbain de Dreux.	-	Le développement des mobilités durables et des alternatives à l'automobile à partir du potentiel sur le territoire : les TC, le covoiturage, les mobilités actives dans une perspective de complémentarité et de multimodalité Autant à destination des habitants que pour le tourisme d'itinérance A plusieurs échelles : infra-communale, territoriale et extra-territoriale
	Une offre ferroviaire importante mais peu présente dans le sud du territoire, des itinéraires cyclables existants qui présentent des discontinuités et des transports en commun renforcer sur le territoire tant pour les actifs que pour les scolaires	+/-	
Transition écologique et environnement	Un territoire à dominante rurale avec de façon localisée des enjeux sur l'artificialisation des sols Un foncier naturel avec des qualités paysagères importantes : massifs forestiers et vallées de l'Eure, de la Vesgre.	+/-	La préservation et le renforcement du foncier naturel et de la trame verte et bleue et la préservation et le soutien à l'activité agricole.
	Une dépendance aux énergies fossiles mais un fort potentiel de développement des EnR et de nombreuses initiatives déjà en cours sur le territoire (la réflexion autour du recyclage des carrières en parc photovoltaïque par exemple)	+/-	Favoriser un mix énergétique (éoliennes, photovoltaïque, méthanisation) plus important et le développement des EnR sur le territoire selon les opportunités d'installation sur le territoire.
	Une bonne connaissance des risques naturels et technologiques qui pèsent sur le territoire et leur prise en compte dans les projets d'aménagement	+	La préservation de l'urbanisation des sites à enjeux (captages d'eau, PPRi), la préservation de la ressource
	Un territoire qui porte des démarches innovantes pour la préservation du foncier, le renouvellement urbain et l'intensification	+	La poursuite et la mise en œuvre des démarches engagées.

ANNEXE 2

Orientations stratégiques

Ambition 1 : « Inscrire le territoire dans une démarche innovante de sobriété »

A travers son adhésion au programme Territoire Pilote de Sobriété Foncière, sa participation au concours European et la politique portée pour une administration plus durable du bâti public, l'Agglomération du Pays de Dreux a affirmé son ambition en matière de préservation des ressources foncières et de réduction de la consommation d'énergie ainsi que sa volonté de tendre vers un fonctionnement plus sobre et exemplaire.

En ce sens, la collectivité entend fédérer et coordonner les acteurs du territoire pour un développement raisonné et mettre en œuvre sa volonté d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, notamment grâce à la prise en compte des enjeux climatiques, sociaux et économiques de la précarité et du confort énergétique et thermique. Il s'agit également de déployer les outils et les méthodes nécessaires à la réalisation d'une politique innovante de lutte contre l'artificialisation des sols afin d'atteindre, à terme, l'objectif du Zéro Artificialisation Nette et d'anticiper l'application de la récente Loi Climat et Résilience.

Orientation 1 : « Améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques »

L'amélioration de la performance énergétique du bâti constitue l'un des principaux volets de la transition énergétique. A cet égard, l'Agglomération du Pays de Dreux entend encourager la rénovation énergétique du bâti sur l'ensemble de son territoire : elle met déjà en œuvre des initiatives de pédagogie et d'accompagnement, comme le « défi école énergie » et le « défi mairie énergie » dans le cadre du conseil en énergie partagé depuis 2015. Il convient désormais de massifier les opérations de rénovation du bâti et des infrastructures publiques afin de compléter ce dispositif d'information et d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique du bâti et de s'affirmer comme un territoire exemplaire pour la sobriété énergétique.

Orientation 2 : « Mettre en œuvre la politique de lutte contre l'artificialisation des sols »

Dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, les sols naturels et agricoles constituent un réservoir de carbone indispensable à la préservation de notre qualité de vie. La lutte contre l'artificialisation des sols représente donc un outil de premier ordre de l'ambition écologique portée par l'Agglomération du Pays de Dreux. L'Agglomération s'investit déjà dans des initiatives qui lui ont permis d'anticiper le vote de la Loi Climat et Résilience en juillet 2021 et l'objectif du Zéro Artificialisation Nette. En portant une politique d'aménagement du territoire tournée vers la réhabilitation de friches, nombreuses sur le territoire depuis la désindustrialisation, le Pays de Dreux s'affirme donc comme un territoire de l'innovation qui préserve et protège ses ressources foncières, paysagères et naturelles ainsi que son potentiel de production agricole.

Ambition 2 : « Organiser un territoire qui favorise la cohésion sociale et la proximité »

L'histoire du territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux a été fortement marquée par son caractère productif. A dominante rurale et agricole mais aussi industrielle et ouvrière, il a connu des crises telle que la désindustrialisation sur la base desquelles la collectivité a construit une politique tournée vers la résilience. Synonyme de la capacité du territoire à se renouveler, la collectivité ambitionne aussi de favoriser la cohésion sociale et la proximité dans le Pays de Dreux. Sont déjà mis en œuvre sur le territoire de nombreux dispositifs

dans le cadre de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire pour améliorer l'habitat et les infrastructures publiques, proposer plus de transports en commun aux habitants, leur procurer de meilleurs soins et plus généralement maintenir et développer le cadre de vie et réduire les disparités sociales et économiques qui peuvent diviser le territoire. La collectivité et les communes qui la composent souhaitent donc poursuivre et renforcer ces actions transversales qui contribuent aussi bien au développement écologique du territoire qu'à la qualité de vie de ses (futurs) habitants.

Orientation 1 : « Renforcer les centralités sur le territoire, aménager et valoriser les centre-bourgs »

L'Agglomération du Pays de Dreux bénéficie déjà d'une armature territoriale qui permet de structurer et d'organiser son grand territoire. Celle-ci s'organise autour du pôle urbain de Dreux et Vernouillet tandis que des pôles d'équilibre permettent de compléter cette colonne vertébrale et de proposer des équipements, infrastructures et services de proximité bien développés aux habitants du territoire. Cependant, ces centralités présentent aussi des enjeux face à la concurrence des territoires limitrophes et au maintien de leur attractivité. La collectivité et les communes qui la composent souhaitent donc entreprendre des aménagements qui visent aussi bien à la sécurité des habitants qu'à la qualité paysagère, architecturale des bourgs et pôles qui constituent l'agglomération à destination de la population du Pays de Dreux mais également de ses visiteurs et touristes.

Orientation 2 : « Développer les pratiques sportives, culturelles et de loisirs »

Les enjeux concernant les disparités sociales qui s'expriment à l'échelle de l'Agglomération du Pays de Dreux nécessitent des actions pour la formation des actifs, leur emploi mais ne doivent pas occulter le rôle des activités sportives, culturelles et de loisirs pour favoriser la cohésion sociale. Sur un territoire très familial où un tiers environ de la population a moins de 29 ans, celles-ci sont indispensables à la formation d'individus bien insérés socialement et épanouis. A cet égard, l'Agglomération et ses communes bénéficient déjà d'une offre d'équipements développée qu'elles entendent rénover, moderniser et ouvrir à un maximum de publics possibles dans la perspective de l'inclusion de tous les habitant-e-s.

Orientation 3 : « Soutenir le développement des mobilités douces et durables »

La mobilité est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement d'un territoire : elle conditionne l'accès aux emplois et aux services, particulièrement en milieu péri-urbain et rural, où la concentration des services dans les centre-bourgs et l'insuffisance en transport en commun pénalise certaines populations au premier rang desquelles les jeunes et les personnes les plus âgées. Par ailleurs, la mobilité présente de nombreux enjeux en termes de consommation d'énergies fossiles et de qualité de l'air ainsi que de santé publique. L'Agglomération du Pays de Dreux et les communes qui la composent réalisent donc des aménagements pour le développement de mobilités douces et plus durables en réduisant les discontinuités d'itinéraires cyclables, en déployant des dispositifs de recharge de véhicules électriques et en engageant des réflexions sur le redéveloppement du fret ferroviaire.

Orientation 4 : « Maintenir et développer l'offre de services à la population »

L'accès aux services publics est un des principes fondateurs de l'égalité de tous dans l'accès aux droits. Afin de maintenir et de développer une offre de service à la population selon des critères de qualité, de proximité et d'accessibilité, l'Agglomération du Pays de Dreux et les communes qui la composent souhaitent engager des actions coordonnées pour mettre en œuvre la mutualisation des services, la rénovation des infrastructures et favoriser, à travers ces actions, la réduction des disparités sociales à l'échelle du territoire et la cohésion sociale entre ses habitants.

Orientation 5 : « Favoriser l'utilisation du numérique et les démarches participatives »

En cohérence avec l'orientation précédente et le principe d'accès aux services publics de tous, L'Agglomération du Pays de Dreux et ses communes membres soutiennent le développement d'outils numériques, et œuvrent en faveur de la résorption de la fracture numérique des usagers du territoire. L'EPCI ambitionne également d'innover dans ses pratiques, en intégrant des citoyens dans les process d'élaboration de projets ou la mise en œuvre de nouveaux services.

Ambition 3 : « Soutenir les démarches en faveur d'une économie plus durable »

Aux portes de la région francilienne et à la jonction avec Chartres, Orléans à l'est, Evreux et Rouen à l'ouest, l'Agglomération du Pays de Dreux offre un écrin pour porter le développement durable de ses entreprises : une forte densité économique avec une présence marquée du secteur primaire dans le sud à dominante rurale et agricole, un véritable bassin nourricier dans les Marches de la Beauce et de l'industrie autour et dans le cœur urbain de l'agglomération. L'attractivité économique du territoire se distingue particulièrement des territoires voisins par sa capacité à proposer des filières complètes du fait de sa localisation au carrefour de grands axes de transports et de logistique ainsi que par sa vocation historique de grenier à blés. L'identité économique de l'Agglomération du Pays de Dreux la pousse ainsi à porter des actions pour mettre en valeur et préserver son territoire et soutenir les initiatives durables dans ces deux grands domaines économiques porteurs d'avenir. L'Agglomération souhaite aussi ouvrir les portes de son territoire à la découverte et au tourisme de nature et d'itinérance.

Orientation 1 : « Développer le tourisme de nature et d'itinérance »

Dans un contexte de préservation de la qualité et du cadre de vie, le tourisme de nature et d'itinérance est une orientation intéressante pour le Pays de Dreux. Il permet aux visiteurs de prendre leur temps pour découvrir le territoire et ses qualités naturelles, paysagères et patrimoniales, de retrouver des rythmes naturels pour se détendre, d'aller à la rencontre des artisans et des patrimoines locaux (art, nature, gastronomie, histoire...). Pourtant, afin de mettre en valeur un territoire au potentiel de rayonnement important, il est nécessaire de développer et de cadrer la filière touristique. Dans cette perspective et dans un contexte qui s'est avéré favorable au tourisme de courte distance, notamment pour les ménages d'Ile-de-France, l'Agglomération a lancé l'élaboration d'un schéma de développement touristique. Le Pays de Dreux dispose déjà d'infrastructures propices à ce type de tourisme : véloroute, sentier de Grande Randonnée etc... Afin de structurer cette filière durable, l'Agglomération souhaite donc fédérer, coordonner et accompagner les initiatives des communes qui la composent.

Orientation 2 : « Accompagner la transition écologique dans l'agriculture avec le Projet Alimentaire Territorial »

Première compétence obligatoire de la Communauté d'agglomération, le développement économique demande à être construit à l'échelle et aux spécificités de ce périmètre : il apparaît nécessaire d'élaborer pour le territoire une organisation dédiée à soutenir la transition écologique de l'économie sur un territoire où celle-ci est principalement productive. Afin de permettre à l'industrie et à l'agriculture de continuer à être des forces pour le territoire, le Pays de Dreux, soutient et facilite l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire à travers notamment une réflexion sur la ville productive dans le cadre du Concours European. Outre la question du foncier à vocation économique et de son insertion dans le tissu urbain en renouvellement, le soutien apporté à la transition écologique dans les pratiques de production passe aussi par l'investissement pour la modernisation et l'innovation dans les exploitations agricoles. Finalement, l'Agglomération s'investit également dans une réflexion en lien avec les communes qui la composent sur la circularité et la proximité des

filières de production et de distribution alimentaire sur le territoire par l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial.

Orientation 3 : « Accompagner un développement économique durable »

Soutenir la transition écologique dans l'économie passe aussi par des actions à destination des entreprises du territoire et de ses actifs afin de porter le développement économique sur un territoire particulièrement dynamique. Les actions développées portent aussi bien sur la promotion de la responsabilité sociale et sociétale dans les entreprises sur le développement du télétravail, du co-working ou sur l'accompagnement et la veille sur le développement de filières innovantes et exemplaires afin de soutenir ce type d'actions sur le territoire.

Orientation 4 : « Renforcer la formation et l'enseignement supérieur tournés vers les filières d'avenir »

L'agglomération du pays de Dreux a la volonté affirmée de soutenir les entreprises locales dans leur développement. Elle souhaite également consolider le dynamisme économique de son territoire, au bénéfice des entreprises et des habitants. L'amélioration de l'offre de formation est une étape indispensable au développement de l'attractivité économique.

Le développement de la formation doit répondre à l'enjeu de meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, en matière de qualification. C'est aussi un enjeu d'attractivité c'est pourquoi la collectivité mène depuis plusieurs années des projets qui viennent de se concrétiser avec l'implantation de l'IMT qui déploie de la formation pour les industries de santé, ou bien l'ouverture d'un campus connecté qui offre désormais des solutions de formation supérieures aux jeunes habitants du territoire ou encore l'implantation du CNAM. L'agglomération du pays de Dreux souhaite aller plus loin en développant des formations tournées vers les filières d'avenir (recyclage de déchets bâtiments, éco-conception, santé...).

Ambition 4 : « Protéger les ressources naturelles et patrimoniales »

Le territoire du Pays de Dreux se caractérise par des entités paysagères et patrimoniales remarquables : les quatre vallées de l'Eure, de Vesgre, de l'Avre et de la Blaise, des massifs forestiers diversifiés qui représentent 16% de la surface totale du territoire, le château d'Anet, le beffroi de Dreux ou encore les forges de Dampierre-sur-Blevy, etc. Le patrimoine historique et paysager est omniprésent sur ce grand territoire aux atouts culturels et naturels encore trop méconnus. C'est donc un territoire au potentiel d'attractivité touristique fort qu'il convient de protéger et de préserver tout en maintenant l'équilibre entre les usages économiques et touristiques et la préservation de l'écosystème des sites naturels. Protéger ce cadre de vie, la qualité des patrimoines, c'est aussi garantir la transmission de ce territoire aux générations futures et en faire profiter tous les visiteurs à long terme.

Orientation 1 : « Gérer durablement les ressources et les risques qu'elles peuvent induire »

La gestion durable et raisonnée des ressources constitue l'un des grands enjeux de la transition écologique. A cet égard, le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux se caractérise notamment par un rôle important de la ressource en eau. Autrefois moteurs du développement industriel de l'agglomération, les rivières qui traversent les vallées et structurent la qualité des paysages du territoire induisent par exemple des risques qu'il est nécessaire de connaître, de prendre en compte et d'anticiper à travers les PPRI de l'Eure et de l'Avre. Ainsi, l'Agglomération et les communes qui la composent se coordonnent avec le SDAGE Seine Normandie et le SAGE Vallée de l'Avre pour organiser leurs interventions et investir ensemble dans la gestion et la connaissance des risques que l'eau peut induire ainsi que pour intervenir et permettre un accès de tous à une eau de bonne qualité.

Orientation 2 : « Mettre en valeur les patrimoines bâtis »

Le patrimoine bâti du Pays de Dreux est un atout majeur pour l'attractivité et le rayonnement du territoire. Il est l'essence d'une identité et d'une histoire commune à raconter qui peut aussi permettre aux métiers qui lui sont liés directement ou indirectement de se développer et de forger des filières d'avenir pour le territoire. Afin de préserver leur patrimoine et leur cadre de vie pour les générations futures et en s'appuyant sur des filières locales, communes et agglomération s'engagent pour la rénovation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Orientation 3 : « Mettre en valeur les patrimoines naturels »

Au même titre que le patrimoine bâti, le patrimoine naturel et paysager de l'Agglomération du Pays de Dreux représente un enjeu important pour le territoire. Il remplit des fonctions transversales et multithématiques qui vont de la production alimentaire, de la conservation des espaces naturels, aux loisirs, au tourisme jusqu'à la qualité de l'air. Faire en sorte que l'accès à ce type de patrimoine soit le plus aisé possible, qu'il soit également support de pédagogie pour les jeunes générations et qu'il conserve toutes ses qualités constituent les conditions *sine qua none* de l'intervention de l'Agglomération pour fédérer et coordonner les actions des communes qui la composent.

Plan d'action

N° action	Porteur de projet	Intitulé	Action ou projet
Ambition 1 : Inscrire le territoire dans une démarche innovante de sobriété			
Orientation 1.1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques			
1.1.1 : Rénovation énergétique / isolation thermique			
1.1.1.a	Agglomération du Pays de Dreux	Rénovation énergétique et extension de la piscine de Vernouillet	Action
1.1.1.b	Abondant	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Action
1.1.1.c	Saint-Jean-de-Rebervilliers	Rénovation énergétique de la toiture du bâtiment communal	Action
1.1.1.d	Dreux	Rénovation énergétique du palais des sports	Action
1.1.1.e	Ezy-sur-Eure	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Ferry	Action
1.1.1.f	Saint-Rémy-sur-Avre	Rénovation thermique du gymnase	Action
1.1.1.g	Ivry- la-Bataille	Isolation extérieure de l'école Pasteur	Action
1.1.1.h	Rouvres	Remplacement des fenêtres du bâtiment d'accueil des associations	Action
1.1.1.i	Rouvres	Remplacement des fenêtres de la mairie	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Assistance de l'agglomération à la rénovation énergétique du bâti public : conseiller en énergie partagé, actions de sensibilisation, plateforme d'assistance	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Isolation de la façade de l'Hôtel de l'Agglomération	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Isolation d'une STEP par l'Agglomération	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Isolation de la médiathèque par l'Agglomération	Projet
	Dreux	Mise en œuvre du plan isolation à Dreux	Projet
	Vernouillet	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Projet
	Le Boullay-Thierry	Rénovation de la mairie	Projet
	SIVOM Tremblay et Serazereux	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et périscolaires	Projet
	Ouerre	Rénovation énergétique de la bibliothèque et de la salle polyvalente	Projet
	Saint-Remy sur-Avre	Rénovation thermique de l'arche aux enfants	Projet
	Abondant	Isolation du logement d'urgence	Projet
	Garnay	Isolation de la salle polyvalente	Projet
	SICELP	Isolation de la toiture de l'école	Projet
	SICELP	Isolation et toiture de l'accueil de loisirs	Projet
	Guanville	Isolation de la cantine	Projet
	Rueil-la-Gadelière	Isolation thermique de la salle du Lavoir	Projet
1.1.2 : Sobriété énergétique / chauffage			
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en place d'une politique énergétique territoriale par l'Agglomération	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur entre le quartier des Bâtes et de la Tabellionne	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre de l'OPAH à Nonancourt, Ezy-sur-Eure, Ivry, Châteauneuf en Thymerais, Anet	Projet
	Garnay	Centralisation du chauffage école-mairie	Projet
	Serazereux	Remplacement de la chaudière	Projet
	Tremblay	Remplacement du système de chauffage salle polyvalente	Projet
1.1.3 : Modernisation de l'éclairage public			
1.1.3.a	Mézières-en-Drouais	Modernisation de l'éclairage public	Action
	Tremblay-les-Villages	Moderniser l'éclairage public	Projet
	Saint-Jean de Rebervilliers	Moderniser l'éclairage public	Projet
Orientation 1.2 : Mettre en œuvre la politique de lutte contre l'artificialisation des sols			
1.2.1 : Réhabilitation de friches			
1.2.1.a	Agglomération du Pays de Dreux	Réfection des réseaux et aménagements extérieurs du Parc de la Radio	Action
1.2.1.b	Agglomération du Pays de Dreux	Rénovation énergétique du bâtiment M du Parc de la Radio	Action
1.2.1.c	Agglomération du Pays de Dreux	Site Biocos	Action
1.2.1.d	La Chaussée d'Ivry	Réhabilitation de la friche SCAEL	Action
1.2.1.e	Anet	Réhabilitation de la friche Boudeville et Fontaine	Action
1.2.1.f	Saint-Rémy-sur-Avre	Réhabilitation de la friche Leader Price	Action

1.2.1.g	Maillebois	Aménagement de la friche de Blévy en jardin public	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise à jour du diagnostic des friches du territoire et suivi foncier (observatoire)	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Poursuite de la politique de résorption des friches du territoire	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Projet global du Parc de la Radio	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Projet global du Parc de la Radio pour l'Agglomération (PPI)	Projet
	Oulins	Réhabilitation de la friche	Projet
	Beauche	Réhabilitation de la friche Pernin	Projet
	Châteauneuf-en-Thymerais	Réhabilitation d'une friche	Projet
	Ivry-la-Bataille	Réhabilitation d'une friche en logements	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Déclinaison opérationnelle du projet EUROPAN	Projet
1.2.2 : Aménagements exemplaires / optimisation foncière			
	Agglomération du Pays de Dreux	Programme Pilote de sobriété foncière	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Développement d'opérations d'aménagement exemplaires	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Nouveau projet d'administration et étude d'optimisation immobilière de l'agglomération	Projet
	Le Boullay-Thierry	Aménagement d'un logement dans la maison des associations	Projet
	Vert-en-Drouais	Aménagement de deux logements locatifs dans la mairie	Projet
Ambition 2 : Organiser un territoire qui favorise la cohésion sociale et la proximité			
Orientation 2.1 : Renforcer les centralités sur le territoire, aménager et valoriser les centre-bourgs			
2.1.1 : Renouvellement urbain / redynamisation des cœurs de bourg			
2.1.1.a	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre du NPNRU dans le quartier des Bâtes	Action
2.1.1.b	NPNRU / Vernouillet	Mise en œuvre du projet NPNRU dans le quartier de la Tabellionne	Action
2.1.1.c	Abondant	Réaménagement et redynamisation du centre-bourg	Action
2.1.2 : Aménagement paysager et végétalisation / amélioration de voirie et d'espaces publics			
2.1.2.a	Dreux	Requalification et aménagements paysagers des espaces publics	Action
2.1.2.b	Dreux	Végétalisation des cours d'école (projet Cours Oasis)	Action
2.1.2.c	Gilles	Réaménagement urbain et paysager de la Place de l'Église et de la Grande Rue	Action
2.1.2.d	Tremblay-les-Villages	Réfection des enrobés et pose de bordures rue de la Cave à Ecublé	Action
2.1.2.e	Tremblay-les-Villages	Réaménagement de la rue de l'église à Chêne Chenu	Action
2.1.2.f	SIE-ELY	Enfouissement des réseaux électriques à Bû, Abondant et la Chapelle Forainvilliers	Action
2.1.2.g	Mézières en Drouais	Réaménagement paysager des abords de l'église	Action
	Villemeux-sur-Eure	Création d'un parc paysager	Projet
	Crucey-Village	Installation de ralentisseurs à Crucey-Village	Projet
	Dreux	Plan vert : végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur	Projet
	Ezy-sur-Eure	Création d'un parc-jardin	Projet
	Fontaine-les-Ribouts	Embellissement du cœur de bourg	Projet
	Laons	Aménagement prévisionnel de la Place de l'Église	Projet
	Le Boullay les deux Églises	Aménagement du cœur de bourg	Projet
	Ouerre	Végétalisation des espaces publics	Projet
	Serazereux	Sécurisation du lieu-dit Le Péage	Projet
	SIE-ELY	Enfouissement des réseaux	Projet
	Allainville	Enfouissement des réseaux	Projet
	Allainville	Poursuite de l'aménagement de trottoirs	Projet
	Tremblay-les-Villages	Acquisition de foncier	Projet
	Tremblay-les-Villages	Réaménagement de la voirie Rue de la Croix et de la Chardonnière	Projet
	Tremblay-les-Villages	Restauration du mur de clôture de la maison des associations	Projet
	Tremblay-les-Villages	Réaménagement de la traversée de Tremblay	Projet
	Tremblay-les-Villages	Réaménagement du cœur d'Ecublé	Projet
	Beauche	Végétalisation des abords du stade de Beauche	Projet
Orientation 2.2 : Développer les pratiques sportives, culturelles et de loisirs			
2.2.1 : Installations et équipements sportifs			
2.2.1.a	Dreux	Aménagement de la patinoire	Action
2.2.1.b	Vernouillet	Réhabilitation et extension du Gymnase Marcel Pagnol	Action
2.2.1.c	Ivry-la-Bataille et Garnay	Aménagement de deux city-parks	Action
2.2.1.d	Bû	Aménagement d'un terrain de football homologué	Action
2.2.1.e	Châteauneuf-en-Thymerais	Stade de la Pajotterie	Action

	Dreux	Rénovation du gymnase Louis Armand	Projet
	Tremblay-les-Villages	Aménagement d'un city-stade	Projet
	Garnay	Aménagement d'un city-park	Projet
	Bû	Aménagement d'un terrain de tennis	Projet
2.2.2 : Actions et équipements culturels			
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre du projet de scène nationale de territoire avec l'Atelier à Spectacle	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre d'un festival du territoire en lien avec l'Atelier à Spectacle	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Déploiement du maillage des écoles de musique	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Développement des opérations de valorisation culturelle (lecture, outils numériques) par l'Agglomération : actions de médiation pour la lecture, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Élaborer et mettre en œuvre un contrat territoire lecture	Projet
Orientation 2.3 : Soutenir le développement des mobilités douces et durables			
2.3.1 : Modes actifs			
2.3.1.a	Dreux	Aménagements cyclables	Action
2.3.1.b	Dreux	Construction d'un parking à vélo sécurisé à la gare	Action
2.3.1.c	Vernouillet	Aménagement de liaisons douces et pistes cyclables	Action
2.3.1.d	Garnay	Voie douce et liaison piétonne entre Garnay et Vernouillet	Action
	Crucey-Village	Itinéraire piéton le long de l'étang	Projet
	Abondant	Voie douce entre Abondant et Bû	Projet
	Anet	Aménagement cyclable des boulevards	Projet
	Fontaine-les-Ribouts	Création d'un sentier de promenade	Projet
	Beauche	Déploiement d'itinéraires de randonnée	Projet
	Saint-Ange-et-Torçay	Établissement d'un parcours de promenade touristique	Projet
	Bû	Voie douce	Projet
	Crécy-Couvé	Création d'une voie douce en lien avec le GR135	Projet
	Ouerre	Protection des chemins ruraux et mise en valeur	Projet
	Tremblay-les-Villages	Développement des mobilités douces	Projet
	Saint-Georges Motel	Aménagement d'une liaison cœur de village	Projet
	Vert en Drouais	Remise en état des chemins communaux et balisage	Projet
	La Madeleine-de-Nonancourt	Finalisation des liaisons douces	Projet
	La Chaussée d'Ivry	Réalisation d'une liaison douce intercommunale	Projet
2.3.2 : Mobilités décarbonées			
2.3.2.a	Dreux	Installation de bornes de recharge électrique	Action
2.3.2.b	SIE-ELY	Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre du plan de mobilité de l'Agglomération	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Accompagnement à la mise en place de plans de déplacement pour les salariés	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Réaliser une étude de faisabilité pour la transformation de l'ancienne voie ferrée Dreux-Chartres	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Remplacement du parc thermique de l'agglomération par des véhicules électriques	Projet
	Fontaine les Ribouts	Aménagement d'une voie communale	Projet
	Ouerre	Développement des TC et du co-voiturage entre Ouerre et la gare de Marchezais	Projet
	Vernouillet	Renouveler la flotte automobile par des véhicules électriques	Projet
Orientation 2.4 : Maintenir et développer l'offre de services à la population			
2.4.1 : Administration locale / services de proximité			
2.4.1.a	Vert-en-Drouais	Réhabilitation de la mairie	Action
2.4.1.b	Bû	Réaménagement et extension de la mairie	Action
	Puiseux	Rénovation des soubassements de la mairie	Projet
	Crécy-Couvé	Rénovation et restructuration de la mairie avec création de logements et stationnements	Projet
	Crucey-Village	Rénovation de l'annexe de la mairie de Vitray-sous-Brezolles à Crucey-Village	Projet
	Tremblay-les-Villages	Construction ou acquisition d'un nouveau local pour les services techniques	Projet
	Le Boullay-Thierry	Construction d'un bâtiment technique communal	Projet
	Ouerre	Création d'un multiservice	Projet
	Saint-Georges Motel	Transformation de la halle en salle polyvalente	Projet
	Vernouillet	Construction d'une maison des associations	Projet

	Vernouillet	Construction d'une maison des services	Projet
	Dreux	Aménagements scéniques de la maison Proximum Dunant Kennedy	Projet
	Dreux	Aménagements extérieurs de la maison Proximum Dunant Kennedy	Projet
	Tremblay-les-Villages	Construction d'une nouvelle salle polyvalente	Projet
	Tremblay-les-Villages	Restructuration de l'ancien presbytère et extension en maison des associations	Projet
	Tremblay-les-Villages	Création de deux colombariums et extension d'un cimetière	Projet
	Tremblay-les-Villages	Enherbement et accessibilité des 7 cimetières	Projet
	Vert en Drouais	Mise en accessibilité du cimetière	Projet
	Crucey-Village	Agrandissement du cimetière de Maintenon à Crucey-Village	Projet
2.4.2 : Enfance, scolarité, formation			
2.4.2.a	Dreux / NPNRU	Pôle éducatif et culturel des Bâtes	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Développer le réseau d'accueil petite enfance	Projet
	Crucey-Village	Aménagement de l'école communale à Crucey-Village	Projet
	la Chaussée d'Ivry	Restructuration et extension de l'école	Projet
	Villemeux-sur-Eure	Extension du groupe scolaire	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Développer une offre de formation supérieure sur le territoire	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Développer la formation professionnelle et la formation continue	Projet
2.4.3 : Cuisine centrale / restauration scolaire			
2.4.3.a	Bû	Création d'une cuisine intercommunale	Action
	NPNRU/Dreux	Création d'une cuisine centrale et d'une légumerie dans le quartier des Bâtes	Projet
	Ezy-sur-Eure	Création d'un nouveau restaurant scolaire	Projet
	Garnay	Agrandissement de la Cantine-Garderie	Projet
	Guainville	Création d'une cantine et d'un accueil périscolaire	Projet
	la Madeleine de Nonancourt	Réhabilitation du restaurant scolaire	Projet
2.4.4 : Santé / sécurité / protection			
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre du plan de santé du territoire	Projet
	Saint-Georges Motel	Construction d'une maison de santé	Projet
	Serazereux	Rénovation ou remplacement des 24 poteaux incendie	Projet
	Tremblay-les-Villages	Installation de 6 caméras de vidéoprotection	Projet
	Crucey-Village	Acquisition d'un véhicule communal	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Aménagement d'aires d'accueil inscrites dans le schéma directeur Vernouillet et Dreux	Projet
Orientation 2.5 : Favoriser l'utilisation du numérique et les démarches participatives			
2.5.1 : Accès au numérique des usagers			
	Agglomération du Pays de Dreux	Développer des outils numériques pour les citoyens, associations et entreprises	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Renouvellement du site de l'office du tourisme	Projet
	Ouerre	Mise en place d'un service d'accompagnement aux usagers pour les démarches numériques	Projet
	Crucey-Village	Renouvellement informatique de l'école primaire Edith et Vincent Daniel	Projet
2.5.2 : Dématérialisation des administrations			
	Agglomération du Pays de Dreux	Aménagement visio-conférence en salle des commissions dans l'Hôtel de l'Agglomération	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Schéma directeur informatique	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Audit sécurité des infrastructures réseau et système	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Outils de gestion des risques	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Inclusion numérique et appui aux communes	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Actions d'acculturation du grand public au numérique via la M2END	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Accompagnement à la mise en conformité RGPD de l'Agglomération	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Accompagnement à la mise en conformité RGPD des communes de l'Agglomération	Projet
Ambition 3 : Soutenir les démarches en faveur d'une économie plus durable			
Orientation 3.1 : Développer le tourisme de nature et d'itinérance			
3.1.1.a	Oulins	Aménagement d'une voie verte le long de l'étang des Vingtaines	Action
3.1.1.b	La Madeleine de Nonancourt	Aménagement d'un sentier forestier (passerelle)	Action
3.1.1.c	La Chaussée d'Ivry	Création d'un arboretum	Action
3.1.1.d	Ezy-sur-Eure	Création d'un parcours botanique	Action
3.1.1.e	Le Boullay-Thierry	Aménagement d'un bosquet en lisière de forêt	Action
3.1.1.f	Crucey-village	Restauration d'un ancien logement en gîte communal	Action

3.1.1.g	Dreux	Achat de sept sucettes numériques pour le musée d'Art et d'Histoire	Action
3.1.1.h	Dreux	Renouvellement de l'éclairage du musée d'Art et d'Histoire	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Aménagement et scénographie de la Maison des Espaces naturels d'Écluzelles	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Élaboration du schéma de développement touristique et déclinaison opérationnelle	Projet
	Abondant	Construction d'un gîte communal et d'un musée de la poterie de Brissard	Projet
	Tremblay-les-Villages	Création d'une signalétique directionnelle et touristique	Projet
Orientation 3.2 : Accompagner la transition écologique de l'agriculture avec le Projet Alimentaire Territorial			
3.2.1.a	Dreux	Jardin et ferme pédagogiques	Action
3.2.1.b	Vernouillet	Étude de faisabilité pour une ferme urbaine	Action
3.2.1.c	Saint-Lubin des Joncherêts	Aménagement d'une ferme associative	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Réalisation d'un Projet Alimentaire de Territoire (Étude+ chargé d'études)	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Création de points de vente de producteurs	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Aides à la conversion en agriculture biologique	Projet
Orientation 3.3 : Accompagner un développement économique durable			
	Agglomération du Pays de Dreux	Promouvoir la RSE auprès des entreprises	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre de la démarche EIT	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Accompagnement au développement de filières de matériaux biosourcés (Miscanthus)	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Déclinaison du programme Territoire d'Industrie	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Qualification et optimisation du parcours résidentiel d'entreprises du territoire	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Suivi et émergence des filières économiques innovantes	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Sensibilisation aux pratiques mutualisées habitants/entreprises	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Aide à l'émergence de projets de l'ESS	Projet
Ambition 4 : Protéger les ressources naturelles et patrimoniales			
Orientation 4.1 : Gérer durablement les ressources et les risques qu'elles peuvent induire			
4.1.1 : Gestion de l'eau / assainissement			
4.1.1.a	Agglomération du Pays de Dreux	Remplacement des filtres NITRAZUR dans l'usine d'eau potable	Action
4.1.1.b	Saint-Sauveur-Marville	Nouvelle STEP pour remplacer celle de Saint-Sauveur Marville	Action
4.1.1.c	Beauce	Création d'un réseau d'eau pluviales	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre de la stratégie de préservation de la ressource en eau de l'agglomération 2021-2026	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Études et travaux sur les STEP du territoire (Montreuil, Dreux, Avre)	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre du contrat de territoire eau et climat de l'Avre	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre du contrat de territoire eau et climat Blaise et Eure moyenne	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Amélioration du niveau de service rendu en matière d'eau et d'assainissement	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Poursuite des mises en conformité réglementaires des équipements d'assainissement et d'eau potable	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Définition d'une stratégie de gestion du risque d'inondation et aménagements afférents	Projet
	Abondant	Forage d'un puits pour alimenter les services techniques de la commune	Projet
	Saint-Maxime Hauterive	Suppression de branchements au plomb et installation de compteurs d'eau	Projet
	Mézières en Drouais	Création d'une mare de recueil des eaux de pluie	Projet
	Serazereux	Rénovation des canalisations d'eaux usées	Projet
	Tremblay	Aménagement de gestion des eaux pluviales	Projet
	Ivry-la-Bataille	Réhabilitation d'un vannage de l'Eure	Projet
4.1.2 : Végétation / biodiversité			
4.1.2.a	Dreux	Atlas de la biodiversité communale	Action
4.1.2.b	Dreux	Gestion du patrimoine arboré	Action
4.1.2.c	Le Mesnil-Simon	Acquisition de prairies pour préservation des milieux naturels	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Élaboration d'un plan paysage	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en œuvre de la convention pluriannuelle avec le Conservatoire des Espaces Naturels	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Renforcement de la Trame verte et bleue	Projet
	Ouerre	Préservation de la biodiversité et de l'environnement avec le CEN	Projet
4.1.4 : Déchets			
	Agglomération du Pays de Dreux	Optimisation des collectes de déchets sur le territoire et efficacité du service rendu	Projet

	Agglomération du Pays de Dreux	Étude technique et financière sur le tri à la source des bio-déchets	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Mise en place d'une stratégie circulaire sur le territoire	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Programme de sensibilisation au tri des déchets	Projet
Orientation 4.2 : Mettre en valeur les patrimoines bâtis			
4.2.1.a	Dreux	Restauration d'œuvres dans l'église Saint Pierre et le musée	Action
4.2.1.b	Dreux	Restauration de l'église Saint-Pierre (chœur, voûte...)	Action
4.2.1.c	Ivry-la-Bataille	Mise en valeur touristique du château	Action
4.2.1.d	Puiseux	Restauration de l'église (toiture et menuiserie)	Action
4.2.1.e	Puiseux	Mise en accessibilité de l'église et de la mairie	Action
4.2.1.f	Serazereux	Restauration de l'église	Action
4.2.1.g	Saint-Maxime Hauterive	Réfection de la toiture de l'église	Action
4.2.1.h	Écluzelles	Restauration de l'église	Action
	Crécy Couvé	Rénovation de l'église Saint-Éloi et Saint-Thomas	Projet
	Fontaine-les-Ribouts	Rénovation de l'église Saint-Aignan	Projet
	La Madeleine de Nonancourt	Réhabilitation de l'intérieur et du porche de l'église	Projet
	Le Boullay-les-deux-églises	Réfection de la charpente et de la couverture de la sacristie de l'église	Projet
	Ouerre	Réfection de la toiture de la sacristie	Projet
	Saint-Jean de Rebervilliers	Deuxième tranche de rénovation de l'église	Projet
	Saint Jean de Rebervilliers	Restauration d'un tableau du XVIe siècle	Projet
	Tremblay-les-Villages	Restauration du clocher de l'église Saint Martin, de l'intérieur de l'église et révision de la nef	Projet
	Tremblay-les-Villages	Restauration du clocher de l'église d'Ecublé	Projet
	Ormoy	Réfection de la charpente et de la couverture et de la sacristie de l'église Saint-Pierre	Projet
	Allainville	Mise en accessibilité de l'église et du cimetière	Projet
	Allainville	Restauration d'un bas-relief sur la façade de l'église	Projet
Orientation 4.3 : Mettre en valeur les patrimoines naturels			
4.3.1 : Mares et zones humides			
4.3.1.a	Le Boullay-Thierry	Restauration de la mare communale	Action
4.3.1.b	Le Boullay-les-deux-églises	Restauration de sept mares communales	Action
4.3.1.c	Puiseux	Aménagement de la mare	Action
4.3.1.d	Saint-Ange-et-Torçay	Réhabilitation de la mare communale et de ses abords	Action
4.3.1.e	Saint-Jean-de-Rebervilliers	Réhabilitation des deux mares communales et du lavoir	Action
4.3.1.f	Saint-Maxime-Hauterive	Réhabilitation et aménagement de la mare de la Chappe et de la mare de Saint-Maxime	Action
	Agglomération du Pays de Dreux	Études et actions liées à la préservation des zones humides sur le territoire	Projet
	Agglomération du Pays de Dreux	Études et actions spécifiques liées au Plan d'eau de Mézières-Écluzelles	Projet
	Abondant	Rénovation d'une mare, cheminement piéton et aménagement d'une aire de pique-nique et jeux dans le bois à proximité	Projet
	Allainville	Réaménagement des mares du centre bourg et du hameau de Champseru	Projet
	Bû	Aménagement du réseau de mares	Projet
	Laons	Réhabilitation du Ruisseau des Fontaines, dont la mare de l'ancien lavoir	Projet
	Ouerre	Réhabilitation des mares	Projet
4.3.2 : Autres milieux naturels			
4.3.2.a	La Madeleine-de-Nonancourt	Mettre en valeur la forêt	Action
	Dreux	Préservation et mise en valeur de la zone Natura 2000 du pont Hoddé et de la côte des bas buissons	Projet